

Mairie du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)

ARRÊTE DU MAIRE

ARRETE N° 2023-281  
Délégation de fonction à Monsieur Toufik KHIAR  
Conseiller Municipal

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- VU les dispositions de l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire et aux adjoints la qualité d'Officier d'état civil,
- VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire, seul chargé de l'administration à déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints, et en cas d'empêchement ou d'absence de ceux-ci à des membres du Conseil Municipal,
- VU le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal du 4 juillet 2020, et l'élection du Maire et des adjoints,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Toufik KHIAR, conseiller municipal, est délégué pour les fonctions d'Officier d'état civil en raison de l'empêchement du Maire, pour célébrer le mariage du samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 à 14h30.

**ARTICLE 2 :** Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- à la Préfète du Val-de-Marne,
- au Sous-Préfet de l'Arrondissement de l'Haÿ-les-Roses,
- au Procureur de la République,
- et notifiée à l'intéressé pour exécution.

Spécimen de la signature :



Fait au Kremlin-Bicêtre, le 26 juin 2023



Le Maire,

Jean-Luc LAURENT

